## AVIS AUX UTILISATEURS

## À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018,

## l'utilisation de la fontaine publique sera régie par un système de carte d'accès réservé aux citoyens.

Pour obtenir leur carte d'accès, les joséphois doivent se présenter, d'ici le 1er septembre, avec une preuve de résidence soit :

- en **semaine**, à l'hôtel de ville ou à la bibliothèque (horaire régulier)
- le **samedi** entre 9 h et 15 h, à la bibliothèque

Résidences **non desservies** par le service d'aqueduc = **GRATUIT** Résidences **desservies** par le service d'aqueduc = **20** \$

UNE SEULE CARTE SERA ÉMISE PAR ADRESSE.

INFO: 450 623-1072

